



Etre Bénévole au Moulin

Connaître pour s'engager

Document co-écrit par les bénévoles du Moulin

Janvier 2015



Ce document présente l'Association, de sa création à son fonctionnement actuel. Il doit permettre à chacun de mieux connaître la structure. Il est appelé à évoluer avec l'Association.

LE MOULIN

Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement

7 rue de la Savonnerie – 68460 LUTTERBACH – Tél. : 03 89 50 69 50 – cine.du.moulin@evhr.net

SIRET : 42822685600014 – APE : 913E



Table des matières

Le Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement 'Le Moulin' a ouvert ses portes en Novembre 2001.....	4
Mais l'histoire du Moulin est très ancienne :.....	4
Les Amis du Moulin et de l'Environnement	5
De l'AME à l'Association de Gestion du CINE.....	5
Aujourd'hui : une équipe salariée et une équipe bénévole.....	6
Le projet de l'association, les missions	6
Le Moulin est une association et à ce titre, est géré par des bénévoles.	7
Au Moulin, plusieurs types d'engagements sont possibles	7
Etre bénévole dirigeant.....	7
Etre bénévole actif ou occasionnel	8
Etre simple adhérent.....	9
Le Moulin emploie des salariés.	9
Les bénévoles du Moulin donnent une définition de leurs engagements.....	10
Annexes	
Projet éducatif	
Liste des membres du Conseil d'Administration	

Le lieu dit « Le Moulin » à Lutterbach est un Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE). Il fait partie du réseau alsacien d'éducation à la nature et à l'environnement, fédéré par l'Ariena (Association Régionale pour l'Initiation à la Nature et à l'Environnement en Alsace).

Aujourd'hui, 9 structures portent ce label.

Le Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement 'Le Moulin' a ouvert ses portes en Novembre 2001.

Mais l'histoire du Moulin est très ancienne :

Avant d'être un Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement, Le Moulin a d'abord été une entreprise. Si l'on a beaucoup de traces de ses activités depuis le 19^{ème} siècle, des documents tendent à prouver que le bâtiment existe depuis le 13^{ème} siècle, voire avant.

Ce n'est pas un hasard si la zone dans laquelle nous nous trouvons porte le nom de « Savonnerie » :

Au 19^{ème} siècle, beaucoup d'industries mulhousiennes sont des usines textiles. Elles s'intéressent à la force motrice des moulins pour mettre en place des usines de blanchiment de tissus, de fabrication de graisse, d'huile...

En 1920, on fabrique à Lutterbach du savon liquide, toujours pour l'industrie textile, notamment pour une usine de feutrine à Illzach. Pour fabriquer ce savon, on utilise de la potasse et de la graisse.

En 1954, un chimiste de Strasbourg (M. Michel) et un comptable (M. Schmitt) reprennent le moulin de Lutterbach et lancent la fabrication de savons de toilette et de lessive. Ils passent des contrats avec des grandes savonneries (Palmolive...). Le moulin fabrique des savonnets vendues dans le monde entier, et utilisées dans les hôtels de luxe.

L'entreprise est plutôt paternaliste : un verger est planté, des clapiers sont mis en place sur le terrain derrière la Savonnerie. Ils sont entretenus par et pour les ouvriers. Une fête annuelle qui rassemble tous les ouvriers.

Les bâtiments de l'entreprise s'étendent devant le moulin (actuelle zone artisanale).

Lorsque MM. Michel et Schmitt prennent leur retraite, ils vendent leur entreprise à des actionnaires belges. Ceux-ci revendent leurs actions en 1991 à une entreprise suisse qui tente de réorienter les activités de savonnerie vers des produits plastiques... mais l'activitéériclute rapidement.

Juin 1991 et juin 1992 : deux incendies successifs mettent fin définitivement aux activités de l'entreprise.

La commune rachète l'ensemble des terrains, en vue d'y installer une zone artisanale. Les terrains sont lotis, et revendus. Le Moulin devait être vendu à la Société Argos (agence publicitaire).

Les Amis du Moulin et de l'Environnement

Cependant, tout le monde n'est pas d'accord avec la vente du moulin. En effet, Lutterbach a été détruit pendant la guerre, et le moulin est l'un des rares bâtiments du quartier ouest ayant résisté aux bombardements. La Société d'Histoire, ainsi qu'un groupe d'élus (groupe d'action pour la sauvegarde de la forêt) se mobilisent pour empêcher cette vente : le moulin doit rester propriété de la commune.

Après débats et argumentaire des 2 parties, le Conseil municipal décide de ne pas vendre (Conseil Municipal du 27 juin 1994). Une association se constitue alors (1995) : les Amis du Moulin et de l'Environnement (AME). Car il faut maintenant envisager la restauration du bâtiment, et lui trouver une vocation.

A cette époque, la Région, au travers de l'Ariena (Association Régionale d'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace) réfléchit à l'installation de maisons de la nature sur tout son territoire. Une commission composée de représentants des 3 collectivités et des 3 grandes villes (Strasbourg, Colmar et Mulhouse) est chargée de répertorier et valider les projets.

L'AME propose donc de donner la vocation de maison de la nature au moulin, et monte un projet en ce sens. Une étude de faisabilité est réalisée par l'ADAUHR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin). Parmi les arguments d'une maison de la nature près de Mulhouse : la proximité de la ville et l'accessibilité. Le projet est accepté (novembre 1994).

Le moulin est vendu en 1996 à la Communauté de Communes (alors constitué de Mulhouse, Lutterbach, Morschwiller, Didenheim et Zillisheim). Elle devient le maître d'ouvrage. Elle choisit l'architecte du projet, sous l'impulsion de l'AME et de la mairie de Lutterbach.

L'AME travaille à la recherche des financements. Une stagiaire écoconseillère est chargée de construire le projet, sous la houlette du président de l'AME.

Les financeurs du projet sont le Département pour 51%, la Région pour 33%, l'Agglomération pour les 16% restant.

De l'AME à l'Association de Gestion du CINE

Une fois le projet de l'architecte approuvé, et les financements actés, l'association de gestion doit être créée.

Après des discussions parfois houleuses, et pour éviter tout étiquetage « écolo » de l'association de gestion, il est décidé que le président de l'AME est présent dans le Conseil d'Administration de l'association de gestion, mais comme membre de droit non élu. Il est également posé à ce moment qu'en aucun cas cette nouvelle association ne doit faire du prosélytisme en matière d'écologie. Elle doit respecter la philosophie de l'Ariena. L'association de gestion est officiellement créée lors de l'Assemblée Générale constitutive du 31 mars 1999. Elle est inscrite au registre des associations le 1^{er} juillet 1999 auprès du Tribunal d'Instance de Mulhouse.

Le premier Bureau de l'association est élu : Yann Flory, membre de l'AME et également écoconseiller, est élu Président.

Plusieurs collèges composent le Conseil d'Administration : les membres de droit, les membres individuels, et les membres associatifs (comité des sciences, alsace nature, arboriculteurs, alter alsace énergie, alme...).

Un comité de suivi des chantiers est constitué. Une Directrice est embauchée début 2000.

Aujourd'hui : une équipe salariée et une équipe bénévole

Pendant la durée des travaux, des bureaux sont loués au parc d'activités de la Mer Rouge. Un programme d'activités pédagogiques se construit et des animations sont proposées dans les écoles.

Pour que les activités, notamment les animations avec les scolaires puissent débiter rapidement sur place, le terrain doit être remis en état. L'association fait appel aux bénévoles, et avec le concours de la municipalité, le terrain est investi.

Rapidement, d'autres salariés sont recrutés : une secrétaire comptable, et des animateurs.

C'est le début du travail des salariés avec les bénévoles.

Les travaux s'achèvent fin 2001 et l'association entre dans ses nouveaux locaux en novembre de cette même année.

Le projet de l'association, les missions

Le projet éducatif est écrit : il définit les axes de travail de l'association. *Ce document figure en annexe*

Les bénévoles s'impliquent sur des actions. Les premières animations grand public sont proposées par eux, notamment une exposition sur les Moulins du Sundgau à l'ouverture du bâtiment. D'autres propositions de sorties suivront, toujours pour le grand public.

Ils s'impliquent également dans les animations pour les enfants : l'AME accueille les jeunes de Lutterbach sur des animations l'été avant l'ouverture du Moulin.

Les bénévoles se retirent au fur et à mesure de la gestion de l'association, qui revient à la Directrice. Le Bureau donne les axes de travail, et veille aux orientations de l'association.

Deux commissions de travail sont créées :

- **Une commission animation.** Elle travaille avec les animateurs sur les thématiques à aborder. Elle apporte des conseils, des connaissances sur les différentes pédagogies. Les animateurs présentent à la commission les différents projets sur lesquels ils travaillent. C'est un enrichissement mutuel.
- **Une commission scientifique.** Elle a pour but de veiller à la gestion et à l'entretien du terrain. Elle oriente le choix des aménagements extérieurs.

Le Moulin est une association et à ce titre, est géré par des bénévoles.

S'il n'existe pas de définition du bénévole dans la loi, le Conseil Economique, Social et Environnemental définit le concept en février 1993 :

« Le bénévole (bene volo) est celui qui s'engage librement et à titre gratuit pour mener à bien une action en direction d'autrui, action non salariée, non soumise à obligation de la loi, en dehors de son temps professionnel et familial. »

Ce qui implique que :

- Le bénévole ne perçoit de rémunération (mais peut être dédommagé de ses déplacements et des frais qu'il engage pour l'association)
- Le bénévole n'est soumis à aucune subordination juridique et hiérarchique, il est toujours libre de mettre un terme à sa participation sans procédure ni dédommagement.
- Il doit néanmoins respecter les statuts de l'association, ainsi que les normes de sécurité dans son domaine d'activités



Au Moulin, plusieurs types d'engagements sont possibles

Etre bénévole dirigeant

Président, membres du Bureau, Conseil d'Administration : ils définissent les grandes orientations de l'association et veillent à leur mise en œuvre sur le terrain. Certains d'entre eux ont la responsabilité juridique de l'association. Ils ne sont pas nécessairement impliqués sur les actions de terrain.

Le Conseil d'Administration (CA) est composé de 27 membres, répartis en 3 collèges : membres de droit, associations, membres individuels.

- Les membres de droit sont les représentants des collectivités et des financeurs (m2a, département, région...) ainsi que l'Association des Amis du Moulin et de l'Environnement (AME), association grâce à qui le Moulin a vu le jour. Ce collège est permanent.
- Les membres « associatifs » : associations (ex : les arboriculteurs de Didenheim)
- Les membres « individuels » : particuliers adhérant aux valeurs du Moulin et souhaitant participer à sa gestion et à son fonctionnement

Le collège associatif et le collège des membres individuels sont renouvelés par 1/3 tous les 3 ans, au moment de l'Assemblée Générale (mai-juin).

Le Bureau est la composante administrative de l'Association. Il est élu par le CA. En 2014, les membres du Bureau sont :

- Henri JENN, Président
- Bernard SIGRIST, Vice-président délégué
- Jean-Denis BAUER, Vice-président
- Marc RINGENBACH, Secrétaire
- Jean-Paul WEBER, Secrétaire adjoint
- Luc LITCHLE, Trésorier
- Christiane BOIVIN, Trésorière adjointe

Le Bureau est réélu tous les ans (septembre).

Etre bénévole actif ou occasionnel

Le bénévole est proposant : **sorties, animations à destination du grand public**. Le programme « Grand public » du Moulin est essentiellement proposé et animé par des bénévoles. En fonction de leurs compétences, de leurs envies, de leurs disponibilités...

L'équipe salariée sollicite régulièrement les bénévoles sur différents sujets :

- **Les chantiers** : participer à l'entretien du terrain et du bâtiment.
Les travaux sont variés : tonte, taille, désherbage, cuisine pour conserver les récoltes du jardin, restauration de la roue, fabrication de nichoirs, mangeoires pour les animations, peinture dans le bâtiment, grand nettoyage des sols, tâches administratives...
La journée est toujours ponctuée par le repas pris ensemble, offert par le Moulin.
Environ 6 chantiers sont proposés chaque année.
- **L'organisation et la réalisation de manifestations** : participer aux réunions de préparation, être proposant dans les activités, les intervenants extérieurs... être présent le jour de la manifestation pour donner un coup de main... en général, une manifestation est organisée chaque année (Portes Ouvertes, Journée de Patrimoine...)
- **Des réunions thématiques** : préparation du programme « Grand public », commission scientifique... 1 à 2 réunions thématiques sont programmées chaque année
- **Participer à certaines animations** : accompagner un animateur lors d'une animation, un camp, un centre de loisirs... présenter et représenter le Moulin sur une autre manifestation : très ponctuellement, le Moulin sollicite ses bénévoles pour accompagner ses salariés.

Etre simple adhérent

Une grande majorité de bénévoles sont simples adhérents. Ils adhèrent par sympathie pour l'objet de l'association, pour accéder à un service ou recevoir des informations mais ne souhaitent pas s'investir dans l'association.



Le Moulin emploie des salariés.

Composée au départ de 5 salariés (Directrice, secrétaire-comptable, agent de maintenance, 2 animateurs), l'équipe s'est étoffée au fil des années et compte aujourd'hui :

- Une Directrice, Laurette MESCHENMOSER
- Une Secrétaire Comptable, Agnès DE PIZZO
- Une Animatrice Coordinatrice, Anne BEAUREGARD
- Un Animateur, Directeur des Centres de Loisirs, Benjamin ERHARD
- Une Animatrice, Alice TOULZA
- Un Animateur Agent de Maintenance, Frédéric SCHENK
- Une Responsable Jardin, Marlène KREMER

L'équipe est stable. La majorité des salariés est en place depuis plus de 7 ans, voire 10 ans et plus.

L'équipe est régulièrement enrichie de vacataires, stagiaires BPJEPS, BTS option animation, éco-interprète, Bac agricoles, volontaire en service civique sur une mission spécifique.

Les salariés sont régulièrement en relation avec les bénévoles. Ils ont l'occasion de se côtoyer lors des chantiers, ou de travailler ensemble lors d'une réunion. Cependant, chaque salarié est en charge d'une tâche plus précise :

- Laurette et Benjamin composent le programme grand public
- Frédéric et Marlène mettent en œuvre les chantiers
- Anne organise les manifestations
- Agnès reçoit les appels, oriente les demandes

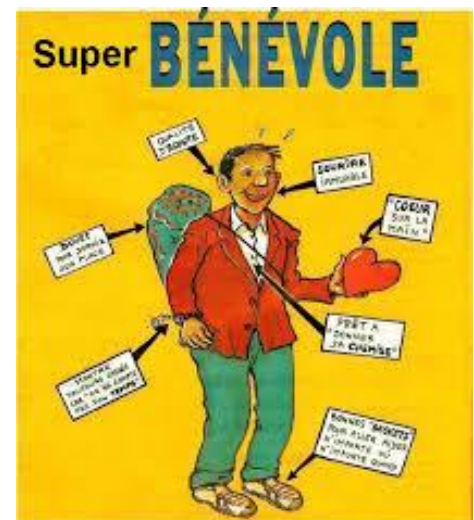
Les bénévoles du Moulin donnent une définition de leurs engagements

Qui est le bénévole du Moulin ?

En 2014, les bénévoles se sont interrogés sur leur engagement au Moulin. Synthèse des retours des expressions, réalisée lors de la réunion du mardi 6 mai 2014.

Le bénévole du Moulin est **GENEREUX** :

- Il s'engage gratuitement dans un projet,
- Il donne son énergie afin d'arriver au but fixé
- Il n'est pas rétribué en monnaie, il n'est pas intéressé par le profit,
- Il n'est pas un profiteur
- Il n'apprécie pas la dépendance financière



Le bénévole du Moulin est **DISPONIBLE PHYSIQUEMENT ET MORALEMENT** :

- Il tire parti de son temps disponible pour se rendre utile
- Il échange une partie de son temps contre le plaisir d'aider
- Il est disponible, surtout dans sa tête
- Il se consacre aux autres
- Il ne compte pas ses heures
- Il est spontané,
- Il est volontaire

Le bénévole du Moulin **PARTAGE SES COMPETENCES** : il donne et reçoit

- Il apporte ses compétences,
- Il apporte ses connaissances,
- Il les met au service d'un projet commun
- Il échange des savoir-faire
- Il acquiert certaines compétences
- Il détient du savoir-faire
- Il donne des tuyaux
- Il n'est pas trop scientifique

Le bénévole du Moulin **AIME LA CONVIVIALITE** : il vient passer un moment agréable

- Il vient pour l'ambiance, la convivialité
- Il vient par plaisir
- Il vient partager un repas, une bonne bière après le travail
- Il vient échanger des idées autour d'un bon repas
- Il vient retrouver des personnes sympathiques, chaleureuses
- Il apprécie l'esprit
- Il apprécie la bonne ambiance
- Il apprécie le dévouement,
- Il apprécie la solidarité
- Il apprécie la libre parole
- Il apprécie la cordialité des intervenants
- Il apprécie les lieux
- Il apprécie les aménagements

Le bénévole du Moulin **AIME TRAVAILLER EN EQUIPE** : tout le monde est au même niveau, il n'y a pas de hiérarchie.

- Il apprécie la force du réseau
- Il apprécie d'être reconnu par toutes les instances
- Il apprécie l'esprit des équipes bénévoles et professionnelles
- Il ne remplace pas un salarié
- Il accepte la discussion
- Il accepte les règles de la structure

Le bénévole **AIME PARTAGER DES CONNAISSANCES** : il s'enrichit du partage dans l'équipe.

- Il participe au développement des activités
- Il aime travailler en groupe
- Il est ouvert aux autres
- Il est serviable
- Le groupe permet à chacun de participer
- Il rend service
- Il a une expérience à partager
- Il noue des contacts
- Il ouvre le champ des relations avec l'extérieur
- Il apprend de nouvelles méthodes
- Il construit par les échanges un langage, une culture commune
- Il n'est pas solitaire,
- Il n'est pas replié sur lui-même
- Il n'est pas un rôleur individualiste

Le bénévole **DEFEND DES VALEURS ET DES CONVICTIONS** : les valeurs motivent à rester, l'aident à persévérer dans son engagement. Il est fidèle, dans le cadre de sa liberté.

- Il est passionné par la nature
- Il est passionné par ce qu'il fait
- Il défend une juste cause
- Il veut défendre son prochain, dans un environnement amusant
- Il est une espèce en pleine expansion,
- Il est utile à la société, préparant celle de demain
- Il aide une cause qui lui tient à cœur
- Il apprécie l'adhésion au même projet des divers intervenants
- Il respecte le travail de l'autre
- Il respecte les rôles et les missions des divers intervenants
- Il œuvre pour préserver l'avenir, face à des situations de plus en plus difficiles
- Il est motivé, a un certain savoir-faire et aime travailler dans une bonne ambiance
- Il s'informe en même temps qu'il informe les autres
- Il veille à la pérennité de nos actions, surtout face aux diminutions des possibilités financières des collectivités territoriales.
- Il n'apprécie pas la dépendance aux financements
- Il contribue, par une gestion efficace, à la pérennité des actions d'éducation à l'environnement
- Il élève la connaissance de la nature sauvage et retouchée par l'observation, la contemplation, l'affrontement, et par la transmission des acquis culturels.
- Il est libre
- Il met ses compétences et ses valeurs au service d'un projet commun

Le bénévole **EST LIBRE, RESPECTE, RECONNU** :

- Il n'est pas une main d'œuvre gratuite à exploiter.
- Il apprécie la diversité des activités qui lui sont demandées
- Il ne veut pas faire des travaux qui ne servent à rien
- Attention à ne pas les user !
- Il ne fait pas de travaux dangereux, pénibles, individuels, monotones, difficiles, durs, chers
- Il ne fait pas de travaux sans comprendre le but de la manœuvre
- Il ne fait pas des tâches fastidieuses, ou mal adaptées à ses possibilités
- Il faut s'adapter à son rythme de travail
- Il ne faut pas déprécier son aide, voire exprimer du dédain envers ses lacunes
- Il faut veiller à dialoguer avec lui, pour éviter le conflit, la scission, la divergence par rapport au projet.
- Il ne vient pas sous la contrainte
- Il ne se prend pas pour plus qu'il n'est
- Ensemble, on n'aborde pas certains sujets (politiques, religieux)